

REFERENCE DOSSIER : 2016 34

Parc éolien de PIROY

**DEMANDE D'APPROBATION
DE PROJET D'OUVRAGE**

En application de l'article R323-40 du Code de l'Energie (Livre III, Titre II, Chapitre III, section 3, sous-section 4 : Ouvrages assimilables aux réseaux publics d'électricité), crée par décret n°2015-1823 du 30 décembre 2015.

- **Département** : HAUTE-MARNE (52)
- **Commune(s)** : OSNE-LE-VAL (52300) et MONTREUIL-SUR-THONNANCE (52230)
- **Objet** : Réseaux HTA et communication – **Parc éolien de PIROY**
- **Maîtrise d'ouvrage** :

EOLE DE PIROY
42 rue de Champagne
51240 VITRY-LA-VILLE

SOMMAIRE

- 1. NOTE DE PRESENTATION**
- 2. ATTESTATION MAITRISE FONCIERE**
- 3. ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE**
- 4. ANNEXES**

2.1 Plans

- DAPO-EOLE DE PIROY - 03 12 2016-01-DAPO-Situation
- DAPO-EOLE DE PIROY - 03 12 2016-02-DAPO-PLAN ENSEMBLE

2.2 Schémas

- DAPO-EOLE DE PIROY - 03 12 2016-03-DAPO-Sch Unif - PDL

2.3 Coupes

- Les coupes types et coupes sur croisement réseaux existants sont incluses sur les plans au 1/1000^{ème}.

1 - NOTE DE PRESENTATION

1.1 - BUT DE L'OUVRAGE

Les ouvrages à construire permettront le raccordement des réseaux H.T.A et Fibre optique entre les 3 aérogénérateurs et le poste de livraison implantés sur la commune d'OSNE-LE-VAL et MONTREUIL-SUR-THONNANCE composant le parc éolien de PIROY.

1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Enfouissement en tranchées de câbles HTA, tension de service : 20 kV

Les sections et nature de câbles seront les suivantes :

- Câble de section 3x150mm² Alu NF C33-226, longueur : **940 ml**
- Câble de section 3x240mm² Alu NF C33-226, longueur : **259 ml**

Le détail des sections et natures figure sur les schémas unifilaires en annexe (annexe 2.2)

Les installations seront exécutées suivant les règles de l'art et répondront aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 17 mai 2001, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes d'énergie électrique.

1.3 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Département : HAUTE-MARNE (52)
- Commune(s) : OSNE-LE-VAL (52300) et MONTREUIL-SUR-THONNANCE (52230)
- Tension de service : 20 kV
- Concession : distribution privée
- L'ensemble du tracé est situé soit en domaine public (passage sous chemin communal), soit en domaine privé (parcelle privée avec servitude de tréfonds, emprise foncière louée par le maître d'ouvrage). Les baux incluent une servitude de tréfonds assurant au maître d'ouvrage une maîtrise foncière sur l'ensemble des parcelles.

1.4 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1.4.1 Conducteurs souterrains

Profondeur de pose du câble (génératrice supérieure) :

- Sous accotement (domaine public ou chemin d'association foncière) : couverture de 0,70m sur câble HTA.
- Sous parcelle agricole : couverture de 1,00m sur câble HTA.
Dispositif avertisseur : grillage plastique de couleur rouge

1.4.2 Points spécifiques :

- Sans Objet

2 – ATTESTATION MAITRISE FONCIERE

Je soussigné Éric BOBAN, Représentant légal de la société Eole de Piroy certifie que le cheminement des câbles électriques reliant les trois éoliennes entre elles et le poste de livraison est prévu sur des parcelles et emprises de chemins dont la société maîtrise le foncier pour le passage de ces câbles en ayant conclu des accords avec les propriétaires fonciers concernés.

3 – ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

Les installations seront exécutées suivant les règles de l'art et répondront aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 17 mai 2001, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes d'énergie électrique et seront exécutées conformément aux normes en vigueur.

Les travaux faisant l'objet du présent marché seront soumis au contrôle technique dans les conditions prévues par le titre II de la loi du 4 Janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans les domaines de la construction.

Préalablement à l'exécution des travaux, le maitre d'ouvrage établira les déclaration de travaux (DT) conformément à l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

En fin de travaux, le maitre d'ouvrage enregistrera son ouvrage sur la plateforme en ligne INERIS.

Fait à VITRY-LA-VILLE, le 5 décembre 2016

**Le Demandeur : EOLE DE PIROY
Représenté par Mr Éric BOBAN**

4 – ANNEXES